



**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 JUIN 2014**

**L'an deux mille quatorze, le trente juin à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique
sous la présidence de Jean-Paul LAUNAY Maire.**

Etaients présents : M. LAUNAY Jean-Paul, M. MAUNOURY Christian, Mme CAZAL Karine, M. PAIN Eric, Mme DAMOIS Virginie, M. GAUTIER Daniel, Mme NORMAND Pascale, M. GOUMENT Christophe, M. DI MASCIO Robert, Mme Florence ALIX, M. GIRARD Emmanuel, Mme DAVOURY Nathalie, M. CHALARD Philippe, Mme ALIX Stéphanie, Mme DOUBLET Frédérique, M. BERTIN Denis, Mme GOGO Elisabeth.

Procurations : Mme DEBRAY Christine à M. DI MASCIO Robert, Mme ROI Marilyne à M. PAIN Eric, M. LEMARQUAND Jean-Claude à M. MAUNOURY Christian, Mme HAYOT Rachel à Mme ALIX Florence, Mme FAGNEN Gaëlle à M. BERTIN Denis, M. LECUIR Roland à Mme GOGO Elisabeth.

Secrétaire de séance : Mme DAMOIS Virginie

Date de convocation : 26 juin 2014

Date d'affichage : 7 juillet 2014

En exercice : 23

- présents : 17

- Votants : 23

Ordre du jour :

- 1- Budget communal : décision modificative n°1
- 2- Budget communal : décision modificative n°2
- 3- Tarifs rentrée scolaire 2014/2015
- 4- Admission en non valeur
- 5- Taxe d'urbanisme : demande de remise de pénalité
- 6- Attribution des subventions aux associations
- 7- Convention avec l'Espérance Vaillante Granvillaise pour sa prestation « nager grandeur nature »
- 8- Contrat de prestations de services : placement d'un travailleur handicapé en milieu ordinaire
- 9- Modification du tableau des effectifs : création d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet
- 10- Convention d'audit et de conseil en ingénierie Fiscale et sociale
- 11- Convention d'intervention de l'E.P.F. Normandie sur la friche AGREX
- 12- Salle Paul Bourey : mise à disposition gratuite
- 13- Transports scolaires
- 14- Echange de terrain entre la commune et la SCI HOCHÉ
- 15- Classement des rues : mise à jour
- 16- Constitution de la commission « URBANISME »
- 17- Constitution de la commission « DEVELOPPEMENT DURABLE »
- 18- Constitution de la commission « RISQUES »
- 19- Constitution de la commission « TRANSPORTS »
- 20- Approbation des profils de vulnérabilité des eaux de baignade
- 21- Vipères aspics : vœu du conseil municipal
- 22- Questions diverses

Mme DAMOIS est nommée secrétaire de séance.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux du 2 juin et 12 juin 2014.

Vote : Pour 23

1-Budget communal – Décision Modificative N°1

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative suivante :

Section fonctionnement

Dépenses

Chapitre 014 : atténuations de charges

Article 73921 : attribution de compensation : +22 000€

Recettes

Chapitre 74 : dotations, subventions et participations

Article 74932 : attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle : +22 000€

Section investissement

Dépenses

Programme 127 : Ecole maternelle

Article 2184 : mobilier -300€

Programme 134 : Ecole primaire

Article 2188 : autres immobilisations corporelles +300€

Vote : Pour 23

2-Budget communal – Décision Modificative N°2

Conformément aux textes en vigueur, le remboursement des avances forfaitaires consenties aux entreprises lors des travaux réalisés pour la commune, doivent faire l'objet d'écritures d'ordres spécifiques.

Il s'agit d'opérations financières qui s'inscrivent en dépense et recette pour un même montant au chapitre 041.

En conséquence, le conseil municipal approuve à l'unanimité les écritures suivantes :

SECTION INVESTISSEMENT : DEPENSES

Chapitre 041 opérations patrimoniales

Article 2315 installations, matériel et outillage technique 10 000 €

SECTION INVESTISSEMENT : RECETTES

Chapitre 041 opérations patrimoniales

Article 238 avances versées 10 000 €

Vote : Pour 23

3-Tarifs communaux rentrée scolaire 2014/2015

Le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs suivants qui restent inchangés :

TARIFS 2014/2015 A.E.J.	DONVILLAIS			HORS COMMUNE		
	Plein tarif	- 10 % 2 enfts	- 20 % 3 enfts	Plein tarif	- 10 % 2 enfts	- 20 % 3 enfts
Journée Repas	5.50 €	4.95 €	4.40 €	15.00 €	13.50€	12.00€
½ Journée sans repas	2.00 €	1.80 €	1.60 €	6.00 €	5.40€	4.80 €
Camping semaine	11.00€ /jour			30.00€ /jour		
Petite sortie	2.00€	1.80€	1.60€	2.00€	1.80€	1.60€
Moyenne sortie	5.00€	4.50€	4.00€	5.00€	4.50€	4.00€
Grande sortie	12.00€	10.80€	9.60€	12.00€	10.80€	9.60€

	DONVILLAIS		HORS COMMUNE	
	Carte Loisirs A	Carte loisirs B	Carte Loisirs A	Carte loisirs B
Camping semaine	1.70€/jour	1.50€/jour	14.50€/jour	20.50€/jour

Adhésion annuelle ADOS (jeunes de 11 à 17 ans)

Commune..... 5.50€

Hors commune..... 15.00€

Periscolaire

	2014/2015	
Tarifs cantine	Commune	Hors Commune
Elémentaire	3.50 €	4.50 €
Maternelle	3.00 €	4.50 €
Adulte	6.00 €	6.00 €

Tarifs hors commune

Un tarif unique de 4.50€, sans aucune réduction possible.

Tarif commune

Les réductions de tarifs repas enfants pour les familles **domiciliées** dans la Commune, sont calculées en fonction de l'avis d'imposition sur le revenu de l'année antérieure : ligne

« soumis au barème » (14) :

-par repas pour les familles dont l'impôt est inférieur à **769€** (seuil du L.E.P) : 0.75 € de réduction.

Tarifs enfants du personnel

Les enfants du personnel bénéficient des avantages et tarifs communaux.

	2014/2015 Commune	2014/2015 Hors commune
Garderie/Etude Soir	1.25€	2.50€

Le tarif communal (cantine, CLSH, garderie, étude...) s'applique aux propriétaires d'un terrain où la construction de leur résidence principale est en cours.

Vote : Pour : 23

4-Admission en non valeur

Le Comptable public demande l'admission en non-valeur, et par suite la décharge de son compte de gestion, les titres de recettes non soldés depuis le 1^{er} janvier 2012 pour la somme totale de 593.50 €.

Vote à l'unanimité.

Pour : 23

5-Taxe d'urbanisme : demande de remise de pénalités

En application de l'article L251 A du livre des procédures fiscales, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme.

Par courrier reçu le 16/06/14, le Centre des Finances Publiques nous adresse la demande de remise gracieuse des pénalités formulées par un particulier (référence du dossier : PC16511J0029) ayant pour motif : courrier non reçu.

Suite à l'avis favorable du comptable et de la commission des finances, le conseil municipal accorde à l'unanimité la remise gracieuse des pénalités d'un montant de 67€.

Vote : Pour : 23

6-Attribution des subventions aux associations

Monsieur le maire adopte à l'unanimité les subventions suivantes :

	VOTE 2014
Associations	
CULTURE	
L'échiquier donvillais	400€
Total « culture »	400€

	VOTE 2014
Associations	
SPORTS	
Les Archers Donvillais	1500€
Espérance Vaillante Granvillaise « nager grandeur nature »	3500€
Association des vétérans du football donvillais	Dossier incomplet et reporté
total « sports »	5000€
A.E.J.	
Association des jeunes donvillais	1500€
Total « A.E.J »	1500€

Total : 6900€

Vote : Pour : 21 Abstentions : 2

7-Convention avec l'Espérance Vaillante Granvillaise pour sa prestation « Nager grandeur nature »

Consécutivement à l'attribution d'une subvention de 3500€ à l'Espérance Vaillante Granvillaise pour sa prestation «Nager grandeur nature », le conseil municipal autorise à l'unanimité monsieur le Maire à signer la convention établie pour le suivi et la mise en place de cette animation qui se déroulera du 15/07/2014 au 29/08/2014.

Vote : Pour : 23
P.J. : convention

8-Contrat de prestations de services : placement d'un travailleur handicapé en milieu ordinaire

La commune renouvelle depuis plusieurs années un contrat comportant une mise à disposition de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail du CPFA.
Le poste de travail est affecté au service de restauration scolaire et périscolaire.
Il convient toutefois de modifier le contrat qui ne peut pas dépasser 2 ans sans l'accord de la C.D.A.P.H. (ex COTOREP).

En conséquence, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour renouveler ce contrat jusqu'au 31 décembre 2015.

Contrat en annexe

Vote : Pour : 23

9-Modification du tableau des effectifs : création d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à la création, dans le tableau des effectifs, du poste suivant à compter **du 1^{er} juillet 2014** :

- 1 poste d'ingénieur territorial à temps complet

Vote : Pour : 22 Abstention : 1

10-Convention d'audit et de conseil en ingénierie Fiscale et sociale

CTR (Collectivités Territoriales Ressources) est un cabinet de juristes, spécialisé dans la réalisation d'audit au résultat sur les postes des charges sociales et fiscales. CTR est le partenaire privilégié de plus de 1500 collectivités. Sa mission repose sur une analyse opérationnelle de la législation sociale et fiscale, permettant de proposer des solutions pérennes pour lesquelles les consultants s'occupent intégralement de leur mise en place. Les études sont autofinancées par CTR et sa rémunération n'interviendra que si la commune accepte les préconisations proposées dans l'étude. Cette rémunération est basée sur un pourcentage des économies effectivement réalisées et perçues par la collectivité. Si aucune économie n'est récupérée, CTR n'est pas rémunéré.

En conséquence, le conseil municipal à l'unanimité autorise monsieur le maire à signer :

- une convention d'audit et de conseil en ingénierie Fiscale,
- et une convention d'audit et de conseil en ingénierie Sociale,

ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces conventions.

Vote : Pour : 23

11-Convention d'intervention de l'E.P.F. Normandie sur la friche AGREX

Conformément à la demande d'intervention de l'E.P.F. Normandie dans la cadre de la résorption Fonds Friche concernant l'ancienne entreprise AGREX, E.P.F Normandie propose une convention pour engager la déconstruction et la dépollution du site. Le coût évalué à 380 000 € HT sera réparti entre la Région, E.P.F. Normandie et la commune :

La charge communale sera de 38 000 €, en 2015,
puis 202 666€ TTC à l'issue des travaux,
une recette de FCTVA évaluée à 76 000 € sera perçue ultérieurement par la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Vote : Pour : 23

12- Salle Paul BOUREY : mise à disposition gratuite

Isabelle BACHELEY, thérapeute à DONVILLE LES BAINS, souhaite organiser le 20/09/2014 dans la salle Paul BOUREY, une journée d'information au public avec plusieurs thérapeutes.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de leur mettre à disposition la salle gratuitement.

Vote : Pour : 23

13-Transports scolaires

Le Conseil Général possède la compétence transports scolaires des élèves à raison d'un aller-retour par jour.

A l'issue d'une négociation avec la Communauté de Communes du Pays Granvillais, des transports supplémentaires ont été maintenus en 2013/2014.

Fin mai 2014 le Conseil Général informe Donville et Granville que cet accord impose une participation financière des communes et qu'elles doivent se prononcer sur le maintien des transports supplémentaires pour la rentrée 2014/2015.

Il en coûterait 19 017.89€ pour DONVILLE de février à juillet 2014.

L'argumentation suivante a été présentée au Conseil Général :

Compte tenu des impératifs des établissements scolaires, il semble plus judicieux d'avoir plusieurs horaires, afin d'optimiser la rotation des bus pour permettre un étalement des sorties des élèves le soir et ainsi éviter d'avoir des élèves dans la rue.

Néanmoins, Donville ne considère pas pour autant que ce soit du transport de confort.

D'autre part, il n'y a eu aucune délibération de l'ancienne Communauté de Communes du Pays Granvillais concernant l'engagement financier qui incomberait à DONVILLE aujourd'hui.

167 élèves vont sur Granville ; mettre tous les bus à la même heure risque d'encombrer les rues et les établissements inutilement.

En réponse, le Conseil Général précise que sans participation financière de la commune la desserte assurée par le Département sera la suivante :

-Point d'arrêts château d'eau – mairie

-services : matin-arrivée 7h40 LMMJ JV/ départ à 17h et 18h les MMJV et 12h05 le Me

-Prise en charge des élèves dont la distance entre établissement scolaire et domicile supérieure à 2 km minimum à vol d'oiseau.

L'assemblée propose que la négociation se poursuive.

14-Echange de terrain entre la commune et la SCI HOCHE

La SCI Hoche est propriétaire des parcelles AE 281 et 282 rue de la Chênaie.

La portion de parcelle appelée A propriété de la SCI Hoche, serait échangée contre une portion de parcelle appelée B appartenant à la commune.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité à l'échange de terrain sachant que tous les frais seront à la charge de la SCI Hoche.

Plan joint

Vote : Pour : 23

15-Classement des rues : mise à jour

Par délibération du 23 septembre 2013 le conseil municipal a mis à jour le tableau de voies communales pour un linéaire 25 321 mètres.

Or, il convient de modifier le tableau qui fait apparaître l'Impasse du Centre en voie publique pour 110m, alors que la voirie est dans le domaine privé.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le tableau des voies communales corrigé pour un linéaire de 25 211mètres.

Tableau en annexe

Vote : Pour : 23

Arrivée de Mme ROI à 21h48.

16-Constitution de la commission URBANISME

La création des commissions URBANISME et DEVELOPPEMENT DURABLE a pour vocation d'alimenter la réflexion sur l'avenir de Donville les Bains dans différents domaines (logement, économie, services publics, environnement, prévention des risques, déplacement, culture, vie associative) en proposant sur ces différents thèmes un état des lieux ainsi que des propositions d'actions ou d'orientations à transcrire dans le PLU pour les 15 ans à venir.

Nous devons établir un diagnostic précis et documenté, proposer des actions, des démarches concrètes, finançables par différents partenaires notamment l'Etat, la Région, le Conseil Général ou la Communauté de Communes.

Pour réaliser ces travaux efficacement, il est proposé à l'assemblée de dissocier les commissions urbanisme et développement durable de la commission travaux.

En conséquence,

En application de l'article L 2121-22 du CGCT, M. le Maire propose de mettre en place la commission communale permanente « URBANISME »

Le conseil municipal à l'unanimité fixe à 10 le nombre de membres dans la commission « URBANISME ».

Sont élus à l'unanimité membres de la commission urbanisme : M. PAIN Eric, M. MAUNOURY Christian, M. GIRARD Emmanuel, Mme CAZAL Karine, Mme NORMAND Pascale, M. DI MASCIO Robert, Mme ROI Marilyne, M. GAUTIER Daniel, Mme ALIX Stéphanie, M. LECUIR Roland.

17-Constitution de la commission DEVELOPPEMENT DURABLE

En application de l'article L 2121-22 du CGCT, M. le Maire propose de mettre en place la commission communale permanente « DEVELOPPEMENT DURABLE »

Le conseil municipal à l'unanimité fixe à 10 le nombre de membres dans la commission « DEVELOPPEMENT DURABLE ».

Sont élus à l'unanimité membres de la commission développement durable : M. PAIN Eric, M. MAUNOURY Christian, M. GIRARD Emmanuel, Mme CAZAL Karine, Mme NORMAND Pascale, M. DI MASCIO Robert, Mme ROI Marilyne, M. GAUTIER Daniel, M. CHALARD Philippe, M. BERTIN Denis.

18-Constitution de la commission RISQUES

Il est proposé à l'assemblée de dissocier la commission risques de la commission finances, en conséquence ;

En application de l'article L 2121-22 du CGCT, M. le Maire propose de mettre en place la commission communale permanente « RISQUES »

Le conseil municipal à l'unanimité fixe à 10 le nombre de membres dans la commission « RISQUES »

Sont élus à l'unanimité membres de la commission risques : M. MAUNOURY Christian, Mme DEBRAY Christine, Mme CAZAL Karine, Mme DAMOIS Virginie, M. PAIN Eric, M. GAUTIER Daniel, M. GOUMENT Christophe, Mme ALIX Florence, Mme NORMAND Pascale.

Le 10^{ème} membre sera élu en septembre, deux membres de l'opposition étant absents.

19-Constitution de la commission TRANSPORTS

Il est proposé à l'assemblée de dissocier la commission TRANSPORTS de la commission ACTION SOCIALE, en conséquence ;

En application de l'article L 2121-22 du CGCT, M. le Maire propose de mettre en place la commission communale permanente « TRANSPORTS »

Le conseil municipal à l'unanimité fixe à 8 le nombre de membres dans la commission « TRANSPORTS »

Sont élus à l'unanimité membres de la commission transports : M. GAUTIER Daniel, M. MAUNOURY Christian, M. CHALARD Philippe, M. PAIN Eric, M. GIRARD Emmanuel, Mme NORMAND Pascale, Mme ALIX Florence, Mme GOGO Elisabeth.

20-Approbation des profils de vulnérabilité des eaux de baignade

La Directive européenne 2006/7/CE relative à la qualité des eaux de baignade et le décret n°2008-990 du 18 septembre 2008 pris pour sa transposition, ont modifié les modalités de surveillance, de classement et de gestion de la qualité des eaux de baignade. En matière de gestion figurent l'obligation de l'élaboration « de profils de baignade » et la fourniture d'une information adaptée au public.

L'établissement des profils de vulnérabilité des zones de baignade doit permettre :

- **d'identifier et hiérarchiser** les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et donc d'affecter la santé des baigneurs, afin de,
- **définir les actions** visant à supprimer ces sources de pollution ainsi que, les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population pour,
- **prévenir les risques sanitaires** et améliorer la qualité des eaux de baignade qui devront atteindre une qualité au moins suffisante en 2015

La commune de **DONVILLE LES BAINS** est concernée par **2** zones de baignade faisant actuellement l'objet d'une surveillance sanitaire :

- Plage de l'Ermitage
- Plage de la pointe du Lude

Le SMBCG a assuré la maîtrise d'ouvrage de cette action, avec l'appui technique du service santé-environnement de la délégation territoriale de la Manche de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie (ARS DT50) et du département de la Manche ainsi que l'appui financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la contribution d'IFREMER. Les investigations réalisées dans ce cadre apporteront des éléments qui contribueront à la réalisation ultérieure des études des zones de pêche conchylicoles.

Les projets de profils, établis pour chacune des plages ont été transmis en mairie et ont fait l'objet d'une présentation par le SMBCG lors d'une réunion de restitution le 28 mars 2014 à GRANVILLE, pour l'ensemble des plages se situant sur la frange littorale du territoire du SMBCG.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le profil et autorise M. le Maire à porter cette décision à la connaissance de l'ARS DT50 conformément à la réglementation en vigueur.

Vote : Pour : 23

Dossier disponible en mairie

21-Vipères aspics : vœu du conseil municipal

Depuis plusieurs années les donvillais et les touristes s'inquiètent de la prolifération des vipères aspics dans les espaces naturels le long du littoral donvillais.

Considérant que ces animaux se retrouvent de plus en plus souvent dans les jardins et sur les terrasses des habitations,

Considérant que l'espèce est protégée et qu'il est interdit d'y toucher,

Considérant que l'espèce n'est pas endémique,
Considérant que les élus n'ont aucune réponse à apporter aux personnes effrayées, voire
fâchées par cette situation,
Considérant la sécurité et la santé publique :

M. le Maire propose au conseil municipal de saisir Madame le Préfet de la Manche afin
d'émettre le vœu suivant :

- demander une protection dérogatoire au titre de l'article L4111-2 du code de l'environnement permettant d'organiser la capture et l'enlèvement de ces animaux,
- demander que des mesures immédiates et pérennes soient prises par les pouvoirs publics compétents, afin d'apporter des solutions en faveur de la sécurité des personnes,
- apporter une réponse aux réclamations reçues en mairie
- organiser une campagne d'information sur ce thème en direction de la population locale.

Vote : Pour : 23

La séance est levée 21h19

Fait à DONVILLE LES BAINS, le 1^{er} juillet 2014

La secrétaire de séance,

Virginie DAMOIS

Le Maire,

Jean-Paul LAUNAY